Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 2

Artikel: Djan Luvi et l'an quatooze
Autor: Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-211020

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

53me ANNÉE — N° 2. Samedi 9 janvier 1915.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

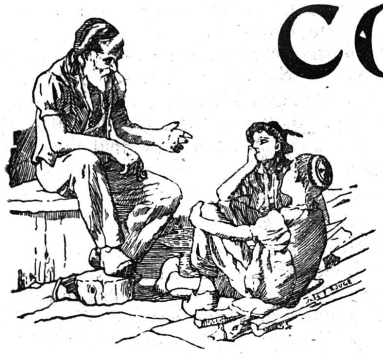

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 *a.*

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 9 janvier 1915 : Les Nouvel-ans du village (V. F.) (*A suivre*). — Djan Luvi et l'an quatooze (Marc à Louis). — Réfugiés suisses de 1799, à Lausanne (L. Mogeon) (*A suivre*). — Fin d'année (H.-L. Bory.) — Le casse-noisettes (M.-E. T.). — Un souvenir de l'année terrible. — Bon Vaudois et bon Suisse.

LES NOUVEL-ANS DU VILLAGE

III

F. Corboz, dans sa troisième année des *Nouvel-ans du village*[1], nous ramène aux ruines où est réuni, en 1842, le « Grand Sénat de la Tour de Gourze ». Il est parvenu à l'illustre assemblée une pétition de 49,999 citoyens sollicitant la reconstruction de la tour, « ce monument réservé pour le célibat abandonné » et qui, une fois restauré, servirait puissamment à la « centralisation des célibataires, au rapprochement des deux sexes »[2].

Saisis de la haute portée de cette requête, les sénateurs *Bienvi, Abéta* et *Galali* proposent d'y faire droit aussitôt et le Sénat unanime en décide ainsi.

Mais les dépenses, qui les payera ?

Au sentiment de M. *Avala*, elles devront être mises en totalité à la charge des célibataires, « ces ennemis du genre humain, qui lui refusent ce qu'il leur demande : peu de choses pourtant, puisque ce n'est qu'une simple règle de multiplication, si facile que même en fermant les yeux on y vient à bout. »

M. *Lafifa* pense qu'il serait plus équitable de dire que la reconstruction sera payée par les filles de 40 ans et par les garçons de 50 ans au moins.

Prenant la défense des célibataires, M. *Tossou* demande que tous les frais soient supportés par les médisants, qui, répandant dans le peuple la calomnie, la méfiance, le dégoût, amènent le relâchement des nœuds, voire leur rupture.

M. *Vouido*, lui, tonne contre le luxe féminin, « avant-coureur de tant de maux ». Est-il de notre dignité, s'écrie-t-il, de tolérer davantage « ces espèces d'enfagotements qui rendent la taille de nos filles si difforme, ces manches à jambon qui choquent la vue, ces coiffures à la comédienne, ces derrières postiches ou doubles tailles qui ont fait hausser la ouate à un tel point qu'on n'en trouve plus pour de l'argent; enfin tous ces objets de grand prix, tels que foulards des Indes, fichus, châles à mille couleurs; ces grands assortiments de bijouterie, comme boucles d'oreilles, épingles, bagues, montres en or, etc., qui tourmentent la vue, engourdissent l'esprit, vident les bourses et aiguisent l'appétit ! Non, messieurs, il faut que tout cela disparaisse de chez nous, attachons-nous au naturel, et rien de plus. Je vote pour que les deux tiers des frais de reconstruction soient à la charge des contrevenantes.

M. *Bédo :* En frappant le luxe, il y aurait injustice à ne l'atteindre que chez les filles; car combien n'en rencontre-t-on pas chez les garçons qui mériterait tout autant de rigueur ! Par exemple, combien ne voyez-vous pas de manants freluquets porter canne en main, montre en poche, breloque avec cordon sur le gilet, anneaux et lorgnons, de même que des bonnets, casquettes ou chapeaux à mille formes, sans façon, gilets à la chinoise, fracs ou polonaises à coupe-taille, lévites, casaques à fouette-mollets, paletots à cache-taille, pantalons à brayettes, bottes à roulettes, et tant d'autres ornements tout aussi intolérables !

L'honorable M. Bédo propose en conséquence que toute personne portant de tels objets de luxe soit tenue de porter elle-même 20 hottées de chaux pour la reconstruction de la tour, sans compter le sable, et qu'à chaque récidive elle soit passible d'une amende de 20 à 100 francs.

M. *le président* partage l'opinion de M. Bédo : le luxe est répréhensible. Il n'en est pas de même des modes, ajoute-t-il. Celles-ci sont d'autant plus nécessaires qu'elles servent à cacher des difformités qui, « mises à nu, suffiraient à glacer le cœur le plus passionné ». Cette réserve faite, l'orateur estime fort sensées les diverses propositions émises. Il demandera seulement de ranger au nombre de ceux que la loi contraindra à rebâtir la tour, « les ivrognes nés, les ivrognes accomplis, qui ne consomment que pour ne produire que quelques trognes semblables à ces fleurs qui se fanent aussitôt qu'elles sont écloses. » Et voici l'arrêté qu'il soumet à la haute assemblée :

Ein Gauze, à l'unanimitâ
Lou Séna, su l'espozâ
Dâi célibataire usâ,
Ie l'a prai, voua, sti l'arretâ :

1. Que la toua que défreguellie
Ie dave se rebâtî
Pè lé valet et lé fellie
Qu'an refusâ tot parti ;

2. Pè clliau que lé sottise
Lau fan on certain renom,
Que fan tote clliau bétise
Coumein se l'îre de bon ;

3. Ein généra pè clliau-zique
Que ein fan on pou de trau,
Soûlon et villie relique,
Avaro et orgolliau.

4. Pè lé médezan d'uzadzo
Que ne tzertzan que lou mio,
Que dézunan lé minnadzo,
Qu'à tot vaïan dai défô

5. Pè ti clliau soûlon d'uzadzo
Que mettan trogne, grô moi,
Que ne san soû qu'on iadzo
Pè trai-cen-trente-cin dzoi.

6. Lé dépense ordinére
Saran païe per leu ti.
Et kan t'ai corvé à fére,
Répartie coumen ie sui :

7. Lé pierre por la bâtisse
Saran rendie su lou pon,
Ainsi que la meliounisse,
Pè lé valé a hiau ton.

8. Clliau que martzan in dédienna,
Que van in lé bet dai pî,
Que ignoran tota pinna,
Ie devran portâ l'ozî.

9. Clliau que saillan matzourâïe,
Que savan pa lau lavâ,
Que l'an adi l'air fanaïe,
Lou mortié devran brassâ.

10. Lé dzouvene babelliarde
Porteran ti lé tzevron
Avoué clliau villie galliarde
Qu'an assebin lou mot pron.

11. Quant à clliau que san su l'adzo
Et que san restâïe ein plan,
Faran lou mermitounadzo
Po trétot lou rantanplan.

12. Enfin tot valé et fellie
Que ie l'an tréte an passâ,
Porteran et tsô et sablie
Qu'on a soin de ramassâ.

13. De mîmo que clliau que poartan :
Bague, épingue, bijou,
Que por attrappâ dai fou
De trétot cen ie s'assoartan.

Voua in Séna arretâ
Por ître executâ
Dinse per ti :
Clliau grachau et grachauze
De l'empire de Gauze.
Ainsi soi-ti !

Cet arrêté est voté à l'unanimité, et le président lève la séance par ces mots :

Mé gran z'ami, kan t'à sti iadzo
Vo z'ai rimplâ voutra mission.
Ie vo dio : à on n'autro iadzo,
Rapprotzi-vo dai cotillon.

(*A suivre.*) V. F.

Le bon moyen. — Confidence :

— Ainsi, on t'a rapporté les 20 francs que tu avais perdus ?

— Eh bien, oui. J'avais d'abord offert 10 francs de récompense à qui me les rapporterait. Je n'ai rien vu venir. Alors, j'en ai offert 30 et aussitôt on m'a rapporté des 20 francs de dix côtés différents.

DJAN LUVI ET L'AN QUATOOZE

No vaitcé âo bet de l'annâïe ;
Pas damâidzo que sâi finya :
N'é pe rein dein ma catse-maille
Câ i'é zu 'na dèfreguelhia
De malheu, que l'è effroyabllio.
Binstout i'été dèpatolliu.
Sti an l'a ètâ bin pènabllio,
Pâo s'ein allâ ! on l'a prau yu !

Iena de mè faïe è crèvâïe;
Mon caïon l'a zu lo rodzet;
Mè truffle sè sant bin gatâïe
Et mè blliesson sant ti bouzet;
Mon gros vî l'a zu la tsevelhie;
Mon valet vint tot leintelyu;
Ma fenna m'a fé... onna felhie...
Serpeint d'annâïe ! on t'a prau yu !

---

[1] Voir le *Conteur* du 26 décembre 1914 et du 2 janvier 1915.

[2] La vieille tour devenait un phalanstère. F. Corboz continue de larder de ses pointes le fouriérisme (et non le fourviérisme, comme une faute d'impression nous l'a fait dire dans le dernier numéro).

Mè vatse sè sant bin portâïe!
L'ant pardieu baillî prau laci :
Tot parâi fâ pas dâi lottâïe
D'erdzeint câ l'è trau bon martsî.
Lé pommâ l'ant zu dâi tsenelhie ;
Dâi pregnau, n'ein fé on quegnu.
Mè dzeton l'ant manquâ d'avelhie...
Serpeint d'annâïe! on t'a prau yu!

No z'ant prâi noutrè militéro
Et l'ant clliou ti lè cabaret.
Ora s'on vâo trinquâ on verro
Faut s'einfata âo carnotset.
A nâohâore dètiègnant lè cllière
Et âo pintier faut dere adiu.
Tsi sè on vâi pas onn'istière...
Serpeint d'annâïe! on t'a prau yu!

Abram à Davî dâi Matanne
Qu'ètâi premî municipau
L'è mor, l'a dza quauque senanne :
L'a faliu on autro prècaut.
Eh bin! lè dzein de la coumouna
Ne m'ant pas trovâ prau pansu
Et l'ant chè ion qu'è à la bouna...
Serpeint d'annâïe! on t'a prau yu.

L'è bin su que lâi a dâi guierre
Pas bin lliein de noutron payi,
Et que dâi dzein souffrant lè pierre!
Dèvetrant pas se tsecagnî.
Faut espèra que po veneindze
Clliau corps sè rederant salut...
Ein atteindeint tot cein m'eingreindze.
Serpeint d'annâïe! on t'a prau yu!

Va pî! va pî! serpeint d'annâïe!
An quatooze, an de rein dau tot!
Ie n'ein foudrâi pas dâi fronnâïe
Quemet tè. Mâ t'î âi rancot.
Va retrovâ dein tè tserrâre
L'an septant' iô on s'è battu!
Quarante-sat! Avouè tè carre
Serpeint d'annâïe on t'a prau yu!

MARC A LOUIS.

Anticipation. — M. X... achète des tableaux. L'autre jour, il se rend dans l'atelier d'un peintre connu :

— Combien ce tableau ? demande-t-il.

— Trente mille francs.

— Diable! vous me faites le même prix que si vous étiez mort!

RÉFUGIÉS SUISSES DE 1799 A LAUSANNE

I

Le *Conteur* a récemment rappelé[1] qu'autrefois la ville de Lausanne et d'autres du canton servirent de refuge aux protestants, jadis persécutés en France et en Savoie, voire même aux juges qui avaient condamné le roi Charles IX à mort. Maintenant, c'est le tour des Belges chassés de leur pauvre pays, victimes d'une sanglante spoliation.

Hélas, il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour trouver des exemples de dévouement et de solidarité de notre peuple.

Les Français sont entrés en Suisse en 1798, tout d'abord pour aider les Vaudois à s'émanciper de la tutelle bernoise, c'est entendu. Ici même, nous avons relaté cet épisode[2]. Mais les Français se sont ensuite emparés du trésor de Berne et tous les élèves de nos écoles connaissent les excès du général Rapinat.

A Lausanne, on reçut en 1799, dans de nombreuses familles, des enfants qui venaient des « contrées de l'Helvétie endommagées par la guerre ». Notre pays qui était devenu l'allié obligatoire de la France, vit bientôt les armées des alliés, Angleterre, Autriche, Russie, envahir son territoire. Masséna fut battu à Zurich, puis Lecourbe chassa les Autrichiens. Masséna pris sa revanche et refoula les Russes au delà du Rhin et Souvarow accomplit sa fameuse retraite. Les Français étaient victorieux, mais comme les Allemands aujourd'hui, comme tous les vainqueurs, ils avaient besoin de se refaire. Bâle et Zurich furent imposées chacune d'une contribution de 800,000 francs, St-Gall de 400,000 francs. La misère s'étala partout dans la Suisse allemande et le Haut-Valais. La Suisse romande ne roulait pas sur l'or non plus. Lausanne, lors de la visite de Ménard, en janvier 1798, avait « écopé » de 700,000 francs, dont elle ne paya du reste qu'une partie. Ses habitants avaient été réquisitionnés pour fournir à la troupe des draps et des couvertures; ceux qui n'avaient ni les uns ni les autres étaient invités à apporter des paillasses à l'Hôtel-de-Ville. Les Archives cantonales possèdent la liste des réquisitionnés et des objets fournis. Bref, on n'en menait pas large au point de vue finance, les cœurs vaudois vibrèrent toutefois d'autant plus qu'il s'agissait de venir en aide à des compatriotes.

Chaque district était invité à faire des propositions au comité de secours, en indiquant le nombre d'enfants dont il pouvait se charger, le temps pendant lequel il les garderait et la nature de secours qu'il offrait. Les citoyens, en s'inscrivant, étaient invités à faire toutes observations qui leur paraissaient nécessaires et à donner tous renseignements sur la manière dont ils entendaient accomplir leur mission. Si le désir de se rendre utile animait certainement chacune des familles disposées à recueillir les enfants de confédérés ruinés par la guerre, elles entendaient pourtant ne pas rester indifférentes sur le genre d'occupation de leurs protégés et se souciaient tout de suite de leur avenir. Certains ne sachant pas comment ils pourraient surveiller des enfants, préféraient à cette responsabilité le versement d'une somme d'argent. Nous allons donner quelques exemples de ces libéralités et nous transcrirons textuellement les « observations », naïves ou roublardes, comme vous voudrez, de nos excellents aïeux :

Commençons, si vous le voulez bien, par le district de Lausanne.

L'instituteur public Borgeaud offre un secours de 12 livres, et « donnera à 3 ou 4 garçons les leçons publiques ». A cette époque, il n'y avait pas, pour les instituteurs, de traitements fixes ; ils étaient payés à tant l'élève.

Le préfet national Polier s'inscrit pour un garçon et une fille, de l'âge de 8 à 12 ans, « qu'il gardera jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. »

Moyse Bessière veut un garçonnet de 4 à 5 ans, sans fixer le temps « qu'il le gardera ».

La citoyenne Crud née Picard et Ant. Curtat, pasteur à Prilly, demandent un garçon et une fille « les garderont pendant cet hyver pourvu qu'ils soient de l'âge le plus avancé ».

La citoyenne Paschoud, née Houser, gardera un garçon de 12 à 14 ans pendant 3 ans et « l'occupera dans sa fabrique de chapeaux ».

Louis-Rodolphe Lemaire est disposé à recueillir un garçon de 8 à 12 ans, mais « il ne voudrait pas un crétin, il l'instruira dans l'agriculture ».

Le citoyen Carey, à Ouchy, demande un garçon de 6 ans « de préférence un Vallaisan ; il le gardera aussi longtemps que les circonstances le lui permettront ».

Jean-Louis-Jacob Favre, à Ouchy, veut une fillette de 7 ans qu'il « gardera jusqu'à ce qu'elle soit en état de gagner sa vie ».

Jean-Théodore Riviez verse 32 livres.

La citoyenne Tacheron-Muriset, une fille de 8 à 9 ans : « demande à choisir sur le nombre des filles qui seront présentées ».

H.-Emmanuel Vincent, imprimeur, recevra pendant deux ans une fillette de 7 à 8 ans : « demande qu'elle ait une jolie figure et la gardera plus longtemps si elle lui convient ».

Louis Porta, avocat, payera 64 livres.

Le receveur N. Feignoux désire un garçon de 9 à 10 ans, qui soit du canton d'Unterwald.

Le caissier Bonnard fait un don de 400 livres « sur les appointements qui lui sont dus en sa qualité de caissier de l'administration ».

(*A suivre.*) L. MOGEON.

[1] N° 48, du 28 novembre 1914.

[2] Décembre 1913 et janvier 1914.

Fait divers. — « On a trouvé, sur la ligne du chemin de fer de X..., un cadavre étendu sur la voie. Le corps, *absolument nu*, était mutilé, et avait la tête horriblement écrasée. C'était celui d'un homme encore jeune, *mais il ne portait sur lui aucun* papier permettant d'établir son identité... »

FIN D'ANNÉE

Fuyant le tableau plein d'horreur
Des peuples que l'on martyrise,
Repu de sang et de fureur,
Dix-neuf cent quatorze agnonise...

Jusqu'ici les enfants de Tell
Ont pu conjurer la tourmente
Et, du carnage universel,
Ecarter la page sanglante.

La Suisse veille... et ses soldats
Couchant sur leur maigre litière,
L'oreille au guet, font les cent pas,
Là-bas à l'extrême frontière! ..

* * *

Pourtant que de foyers déserts,
Que de détresses, que de larmes,
Pendant qu'au souffle des hivers,
L'Europe en feu croise les armes!...

Que de deuils, que de cauchemars,
Que d'atroces nuits d'épouvante!...
Que d'orphelins aux yeux hagards
Qui se consument dans l'attente...

An maudit! Quand ton front devra
Se présenter devant l'Histoire,
Seul, le fer rouge marquera
Ta néfaste et sombre mémoire!...

Comme un damné portant au flanc
L'empreinte de son œuvre immonde,
Tu prendras place dans le rang,
Couvert par l'opprobe du monde!...

* * *

Puisse l'an quinze qui s'en vient
Chargé de ton lourd héritage,
Nous apporter, suprême bien,
La paix de l'Europe en partage.

Et puisse le pays aimé,
Jadis berceau de l'héroïsme,
Sortir toujours plus estimé
De l'effroyable cataclysme!...

Tels sont les vœux que, simple fils
D'un sol qu'aucun ne rivalise,
Je fais pour toi, mon cher pays,
A l'heure où l'année agonise!

Lausanne, 28 décembre 1914.

H.-L. BORY.

Avis aux amateurs. — Une charmante dame, veuve d'un mari qui était beaucoup plus âgé qu'elle, a fait graver sur la tombe de ce dernier l'épitaphe que voici :

« Ci-gît ***, décédé à l'âge de 68 ans, regrettant la plus charmante et la meilleure des femmes, pour laquelle, vu la différence d'âge, il ne fut jamais qu'un père. »

Crainte superflue. — On n'a pas idée, par le temps qui court, de l'impertinence des passants — minaudait une vieille fille extra-prude, qui, par surcroît, ne fut jamais jolie — pour peu qu'on sorte à pied, un cavalier est aussi indispensable qu'un parapluie.

— Eh! ma chère, répliqua une amie, à notre âge, il ne pleut plus!